## Formation pôle emploi arrêt maladie

Par Dudu1892
Bonjour,

Je souhaite intégré une formation remuneree et financée par pôle emploi cette année mais je dois également me faire opérer possiblement pendant la formation. Je devrai prendre un arrêt maladie de 1 mois au moins.

Ma question est la suivante : suis je redevable de la rémunération de la formation pendant mon arrêt maladie ?

Merci à ceux qui répondront
----Par ESP

Bonjour

Le stage pourrait peut-être être décalé en, fonction de ce projet d'opération ? Venez vous nous voir APRES avoir posé la question à pôle emploi ? Car c'est ainsi qu'il faut commencer...

Lorsque l'arret survient, normalement, vous devez signaler votre situation à votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et à Pôle emploi. Pour informer ce dernier, vous lui adresserez le volet "employeur" de votre arrêt de travail.

Vous adresserez à votre CPAM votre arrêt de travail accompagné de la copie de derniers justificatifs de revenus. qui serviront à calculer votre indemnité journalière de base.

Vous préciserez votre situation lors de votre envoi ou sur votre avis d'arrêt de travail